

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1197

présenté par  
Mme de La Raudière

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019, un rapport visant à faire un examen et à tirer un bilan du contentieux relatif à l'application de l'article 244 *quater* B du code général des impôts. Ce rapport examine plus particulièrement la qualification des dépenses éligibles au Crédit d'Impôt Recherche (CIR), et fait des propositions pour mettre en place une simplification des critères d'éligibilité afin de réduire l'aléa lié à la détermination de la nature de la dépense. Enfin, ce rapport examine le caractère contradictoire de la procédure de contestation du refus d'attribution du Crédit impôt recherche par les services fiscaux, et notamment la connaissance et la fréquence du recours par le chef d'entreprise au comité consultatif. Des propositions permettant de rendre cette procédure plus transparente et contradictoire devront être faites.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Trop d'aléas existent encore quant à l'éligibilité des dépenses pouvant permettre de bénéficier du Crédit impôt recherche (CIR). Bon nombre de chefs d'entreprise se voient confrontés à des situations de refus d'attribution, et se trouvent par conséquent, dans l'impossibilité de réaliser les investissements et les embauches prévus initialement grâce à cette économie.

Par ailleurs, la procédure permettant de contester le refus opposé par l'administration fiscale d'attribution du CIR, est extrêmement lourde, et surtout hasardeuse. Il n'y a aucune grille de lecture permettant de déterminer si une dépense est éligible ou non. L'aléa est beaucoup trop important, et pèse fortement sur la croissance de nombreuses TPE-PME françaises, qui sont pourtant de véritables pépites pour notre économie présente et future.

Aussi, le présent amendement propose la rédaction d'un rapport permettant de faire le point sur la situation actuelle, et d'en tirer des propositions qui pourront être reprises pour solutionner les difficultés auxquelles doivent faire face de trop nombreuses entreprises françaises.